

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Présents : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

Secrétaire de séance : M. WILS

22 - 97 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE CAPACITAIRE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE DES BAINS

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :

Vu les possibilités d'aides financières inscrites dans le programme d'aides de l'Agence de l'eau en vigueur, à hauteur de 50 %.

Suite à la forte turbidité qui a impacté la source de bains en décembre 2020, cette source a été mise à l'arrêt.

Afin de déterminer quelles sont les causes de cette turbidité observée, nous avons lancé une consultation pour réaliser une étude plus globale : capacitaire et qualitative. Cette étude devra aussi permettre d'évaluer la nécessité et l'opportunité de lancer des travaux de plus grande ampleur sur cette source, dans l'optique d'augmenter son rendement et de la sécuriser.

L'entreprise Etiage a été retenue pour réaliser cette étude.

L'enveloppe financière dédiée à cette étude est de 17 300 € HT, dont 8 650 € pourraient être pris en charge par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le reste supporté par le budget de l'eau potable.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 29 juin 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au montage financier de cette opération.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022

